



Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction de la citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales

Chartres, le **30 OCT. 2019**

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

La Préfète d'Eure-et-Loir  
à  
Destinataires in fine

**Objet** : projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues sur la cathédrale de Chartres.

Il y a déjà plus d'un an, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire me chargeait de conduire un projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues proches et lointaines sur la cathédrale de Chartres.

La phase de concertation à laquelle les collectivités territoriales, les EPCI, entreprises, associations et autres organismes définis par mon arrêté du 3 août 2018 ont été invités à participer est maintenant achevée.

Chacun a eu de multiples occasions de faire part de ses observations et propositions et ces contributions ont permis de faire avancer le projet et de le formaliser.

Je saisis cette occasion pour vous remercier une nouvelle fois pour nos échanges toujours constructifs.

A compter du **4 novembre prochain et jusqu'au 4 février 2020 inclus** s'ouvrira une nouvelle phase, celle de la consultation des collectivités et EPCI concernés, sur le projet de directive.

Ce projet de directive est constitué de 3 parties :

- le rapport de présentation
- les orientations et principes fondamentaux de protection et de mise en valeur, les documents graphiques associés
- le cahier de recommandation

Je vous remercie d'inviter vos assemblées délibérantes à se prononcer sur ce projet dans le délai imparti et appelle votre attention sur le fait qu'à défaut de réponse dans le délai de 3 mois ainsi ouvert l'avis sera réputé favorable.

Les documents objets de la consultation sont accessibles en lecture et téléchargement sur la plateforme [https://chartres.sogefi-web.com/directive\\_paysagere\\_chartres\\_consultation/](https://chartres.sogefi-web.com/directive_paysagere_chartres_consultation/)  
**login : consultation**  
**mot de passe : directivepaysagerechartres**

Une version papier pourra vous être adressée.

Je vous remercie par avance pour votre implication dans cette nouvelle étape déterminante pour conforter, au niveau national, notre volonté locale de préserver ce chef-d'oeuvre du patrimoine.

LA PREFÈTE,  
  
Sophie BROCAS

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00  
Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives" 1



LISTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES  
TERRITORIALES AUXQUELS LE PROJET DE DIRECTIVE EST SOUMIS POUR AVIS DANS LE CADRE  
DE LA CONSULTATION ORGANISEE DU 4 NOVEMBRE 2019 AU 4 FEVRIER 2020

**MAIRIES :**

- ALLONNES
- AMILLY
- BAILLEAU LE PIN
- BAILLEAU L'EVEQUE
- BAILLEAU ARMENONVILLE
- BARJOUVILLE
- BERCHERES SAINT GERMAIN
- BERCHERES LES PIERRES
- BEVILLE LE COMTE
- BILLANCELLES
- BOISVILLE LA SAINT PERE
- LA BOURDINIERE ST LOUP
- BONCE
- BOUGLAINVAL
- BRICONVILLE
- CERNAY
- CHALLET
- CHAMPHOL
- CHAMPSERU
- CHARTAINVILLIERS
- CHARTRES
- LES CHATELLIERS NOTRE DAME
- CHAUFFOURS
- CHUISNES
- CINTRAY
- CLEVILLIERS
- COLTAINVILLE
- CORANCEZ
- LE COUDRAY
- COURVILLE SUR EURE
- DAMMARIE
- DANGERS
- DIGNY
- ECROSNES
- EPEAUTROLLES
- EPERNON
- ERMENONVILLE L GRANDE
- FONTAINE LA GUYON
- FONTENAY SUR EURE
- FRANCOURVILLE
- FRESNAY LE COMTE
- FRESNAY LE GILMERT
- FRIAIZE
- FRUNCE
- GALLARDON
- GAS
- GASVILLE OISEME
- GELLAINVILLE
- LE GUE DE LONGROI
- HANCHES
- HOUVILL ELA BRANCHE
- HOUX
- JOUY
- LANDELLES
- LEVES
- LUCE
- LUISANT
- LUPLANTE
- MAGNY
- MAINTENON

- MAINVILLIERS
- MARCHEVILLE
- MESLAY LE GRENET
- MESLAY LE VIDAME
- MEVOISINS
- MIGNIERES
- MITTAINVILLIERS VERIGNY
- MOINVILLE LA JEULIN
- MORANCEZ
- NOGENT LE PHAYE
- NOGENT SUR EURE
- OINVILLE SOUS AUNEAU
- OLLE
- ORROUER
- POISVILLIERS
- PONGOUIN
- PRUNAY LE GILLON
- RECLAINVILLE
- SAINT ARNOULT DES BOIS
- SAINT AUBIN DES BOIS
- SAINT DENIS DES PUIITS
- SAINT GEORGES SUR EURE
- SAINT GERMAIN LE GAILLARD
- SAINT LUPERCE
- SAINT MARTIN DE NIGELLES
- SAINT PIAT
- SAINT PREST
- SANDARVILLE
- SOULAIRES
- SOURS
- THEUVILLE
- LE THIEULIN
- THIMERT GATELLES
- THIVARS
- TREMBLAY LES VILLAGES
- UMPEAU
- VER LES CHARTRES
- VILLEBON
- VOISE
- LES VILLAGES VOVEENS
- YERMENONVILLE
- YMERAY

**Conseil départemental d'Eure-et-Loir**

**Conseil régional du Centre-Val de loire**

**Etablissements publics de coopération intercommunale :**

- Communauté d'Agglomération Chartres Métropole
- Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
- Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France
- Communauté de Communes Coeur de Beauce
- Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
  
- Communauté de Communes des Forêts du Perche
- Energie Eure-et-Loir
- Syndicat du bassin versant des 4 rivières